



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Direction départementale
des Territoires

Châteauroux, le 22 juillet 2015

Service Eau-Forêt-Espaces Naturels

CONSULTATION DU PUBLIC

Objet : Autorisation dérogatoire à l'interdiction de destruction d'une plante protégée (Ophioglosse commun)

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Objet de l'arrêté soumis à la consultation du public :

Arrêté portant autorisation dérogatoire d'enlèvement et d'implantation d'une station d'Ophioglosse commun (*Ophioglossum vulgatum*) délivré dans le cadre de la création d'un stand de tir international sur le site de la Martinerie (Communes de Déols et Etrechet). Ce dossier a été déposé par la Fédération Française de Tir (FFTir).

La participation du public relative au projet d'arrêté a été organisée par voie électronique sur le site Internet des services de l'Etat.

La mise en ligne est intervenue du 25 juin au 15 juillet 2015.

Aucune observation n'a été recueillie sur le site de l'Etat durant la phase de consultation.

L'arrêté est consultable sur ce site sous la rubrique « Environnement » - « Natura 2000 et Biodiversité ».

Le Directeur départemental des territoires,

Laurent WENDLING